Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260706-2026_58-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

Pleumeleuc

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	21
Représentés	:	3
Votants	:	24

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. VALLET, M. GROSBOIS, M. PERRIGAULT, Mme CHERRUET, Mme YOUBOU, Mme POIRIER DEMEURÉ, M. GUINARD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
M. ARNAUD donne pouvoir à M. GUINARD
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ
Mme MARET donne pouvoir à Mme TOULOUSE

Étaient absents **:**
Mme JOURDY
Mme BÉBIN
M. VALET

Monsieur HEUZÉ a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-58- Ressources humaines- Année 2026-2027 - Création postes non permanents – agent de service-Temps du midi

Monsieur Philippe Ramirez, adjoint délégué aux ressources, indique que pour l'année scolaire à venir, l'organisation des services périscolaires nécessite la présence d'agents à certains créneaux sur le temps de midi et périscolaire du soir.

Il rappelle que les temps périscolaires du midi des AESH sont désormais pris en charge par l'éducation nationale. Si les AESH n'ont pas d'enfant à accompagner sur ce temps, un contrat peut leur être proposé au besoin en renfort de l'équipe périscolaire.

En lieu et place des recours à un prestataire extérieur, il propose de créer pour l'année scolaire 2026/2027, 10 emplois non permanents à 7,52/35e annualisé « renfort sur le temps périscolaire du midi »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREER** dix emplois non permanents pour les services périscolaires pour l'année scolaire 2026/2027 comme indiqué ci-dessus. Les conditions de rémunération seront celles du grade d'adjoint technique - 1er échelon.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260706-2026_58-DE

- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour le recrutement des agents contractuels.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Michel HEUZÉ

Le Maire,
Yannick FOUVILLE